

Communiqué du **Conseil National de Sécurité**

Le Président de la République, S.E.M. Alassane Ouattara, a présidé, ce jeudi 10 décembre 2020, au Palais de la Présidence de la République, une réunion du Conseil National de Sécurité (CNS).

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- 1- La situation sécuritaire générale ;
- 2- Les enquêtes et poursuites judiciaires ouvertes à la suite des infractions commises à l'occasion de l'élection présidentielle du 31 octobre 2020.

1 – AU TITRE DE LA SITUATION SECURITAIRE GENERALE

A la suite de la présentation des faits marquants par le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le Conseil National de Sécurité a noté, avec satisfaction, une nette amélioration de la situation sécuritaire qui s'est traduite par une baisse de l'Indice Général de Sécurité, qui se situe à 1.6 en novembre 2020.

Cette amélioration de l'environnement sécuritaire est consécutive aux multiples opérations de sécurisation et de protection des biens et des personnes, menées par les Forces de Défense et de Sécurité sur l'ensemble du territoire. Le Président de la République a félicité les Grands Commandements des Forces pour leur professionnalisme et les résultats obtenus, notamment dans la lutte contre le grand banditisme.

Le Président de la République a donné des instructions aux Forces de Défense et de Sécurité à l'effet d'intensifier leurs actions sur le terrain, afin de permettre aux populations de passer de paisibles fêtes de fin d'année. A cet égard, le Conseil National de Sécurité a approuvé un plan de sécurisation des fêtes de fin d'année dénommé « Mirador 2020 », qui permettra de déployer sur le terrain, dix-sept mille cent soixante-dix (17 170) Forces de Défense et de Sécurité, dès le 16 décembre 2020.

2 – AU TITRE DES ENQUETES ET POURSUITES JUDICIAIRES OUVERTES A LA SUITE DES INFRACTIONS COMMISES A L'OCCASION DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 31 OCTOBRE 2020

Le Conseil National de Sécurité a été informé, par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, des différentes procédures judiciaires engagées à la suite des actes de violence commis avant, pendant et après l'élection présidentielle du 31 octobre 2020.

Ainsi, à ce jour, cent-quatre-vingt-dix-sept (197) personnes sont concernées par ces procédures. Parmi ces personnes, cent-soixante-dix-sept (177) sont détenues, dix-sept (17) sont sous contrôle judiciaire, une (1) est en liberté provisoire et deux (2) sont inculpées et non-détenues.

Le Conseil National de Sécurité a condamné tous ces actes de violence et a approuvé la mise en place d'une Unité Spéciale d'Enquête, pour un traitement accéléré des procédures.

Le Président de la République a instruit le Conseil National de Sécurité pour que les moyens humains et matériels adéquats soient mis à la disposition de cette Unité Spéciale d'Enquête, afin que les auteurs et commanditaires de ces actes odieux soient identifiés et traduits, dans les meilleurs délais, devant les juridictions nationales.

Au cours de cette réunion du Conseil National de Sécurité, le Commandant Supérieur de la Gendarmerie Nationale a fait un point de situation sur la Mission de la CEDEAO en Gambie. Le Conseil National de Sécurité a pris note des avancées notables enregistrées dans le cadre de cette Mission qui deviendra sous peu une mission de police. Dans ce contexte, le Conseil National de Sécurité, à la suite de la requête de la CEDEAO, a autorisé le déploiement d'un contingent de cent-quarante (140) gendarmes, à compter de fin mars 2021, pour une durée d'un an renouvelable. Cette requête de la CEDEAO est, ainsi, une nouvelle preuve de la confiance placée par les partenaires de la Côte d'Ivoire dans le professionnalisme des Forces de Défense et de Sécurité ivoiriennes.

Le Président de la République a donné des instructions au Premier Ministre, Ministre de la Défense, ainsi qu'au Ministre des Affaires Étrangères, à l'effet de prendre toutes les dispositions nécessaires pour un déploiement effectif du contingent de gendarmes ivoiriens en Gambie.

Au terme de la séance, le Président de la République a félicité le Premier Ministre, Ministre de la Défense, ainsi que les autres membres du Conseil National de Sécurité pour l'important travail réalisé et pour les résultats satisfaisants obtenus dans le domaine sécuritaire, au cours de l'année 2020. Il a réitéré ses instructions afin que toutes les dispositions soient prises pour que les populations puissent célébrer les fêtes de fin d'année dans la paix et la quiétude.

Fait à Abidjan, le jeudi 10 décembre 2020

Fidèle Sarassoro

Le Secrétaire du Conseil National de Sécurité